



Litige assurance voiture volé

Par **Haythem**, le **15/02/2024** à **11:44**

Bonjour,

Je résume la situation.

La voiture une XXXXXX a été volée le 02/06/2023.

Je déclare le jour même à mon assurance l'Olivier et j'envoie les clés dans les semaines qui suivent à mon assureur suite à sa demande.

Et j'attends le remboursement de prix de ma voiture.

Entre temps, après un mois et demis, la police a retrouvé la voiture avec quelque petits dommages.

Donc changement de plan, l'assureur va faire les réparations et me retourne ma voiture. J'attends et j'appel plusieurs fois mon assureur qui ne bouge pas.

Je décide finalement le 21/09/2023 d'envoyer une lettre de mise en demeure à mon assureur. Les choses bougent un peu mon assureur déplace la voiture chez un concessionnaire ou disant plutôt qu'ils jettent la voiture dans le parking sans leur remettre les clés.

Et là depuis Janvier, j'appel mon assureur il me renvoie vers la marque en disant que la voiture est chez eux, j'appelle, on me renvoie chez mon assureur, en disant qu'ils n'ont pas reçus les clés.

Finalement le 02/02/2024 mon assureur m'envoie un message me disant qu'à titre exceptionnel nous prenons en charge la nouvelle clé!!
J'ai envoyé deux clés, ils vont me faire un seul clés!!

Et j'ai oublié de mentionner que pendant presque un ans sans voiture, mon assureur continu à me retirer 140 euros par mois.

Je sens qu'il me prenne pour un con, qu'est que je peux faire?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **15/02/2024** à **17:14**

Bonjour et bienvenue

Tout consommateur a le droit de faire appel gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à un professionnel.

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Recourir-a-la-mediation-ou-a-la-conciliation>

Par **Visiteur**, le **15/02/2024** à **17:24**

BONJOUR

Je ne comprends pas vraiment contre qui vous souhaitez agir...

L'assureur, la marque, le garage ?